Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le 16/06/2026
ID : 083-200031623-20260527-5112026-DE

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à neuf heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt mai, s'est réuni en session ordinaire à Plan d'Aups Sainte-Baume sous la Présidence d'Ollivier ARTUPHEL.

Objet : Election partielle des membres du Bureau syndical

Délibération n° : 511-2026

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de voix des membres en exercice : 70
Nombre de membres présents : 34
Nombre de membres représentés (pouvoirs) : 1
Nombre de voix exprimées : 56
Nombre de membres excusés, absents : 3

Secrétaire de séance : Marie-Laure PONCHON

Présentes, Présents :

Laurence BRULEY
Bruno AYCARD
Philippe SCHELLENBERGER
Caroline ESPITALIER
Blandine MONIER
Jean-Michel CROMBEZ
Ninuwé DESCAMPS
Jean-Yves DOLISI
Caroline SANTINI
Georges LUVERA
Roger ANOT
Véronique MIQUELLY
Henri BERGE
Hervé MICHAUT
Pascal ROYER
Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN
Jean LORQUIN
Jérôme ISNARD
Lyne FRICKER
Didier CHAMPION
Jérémie FABRE
Jérôme TESSON
Georges BOTELLA
Marie-Laure PONCHON
Valérie BETTINGER
Jean-Martin GUISIANO
Ollivier ARTUPHEL
Mikaël SCHNEIDER
Carine PAILLARD
Jean-Paul DANIEL
Patrice TONARELLI
Claude FABRE
Myriam RIQUENA
Robert DELEDDA

Représenté (pouvoirs) :
Christophe MADROLLE, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-D'azur a donné pouvoir à Georges BOTELLA, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Excusées, Excusés :
Marc LAURIOL, Marjorie VIORT et Didier REAULT.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20260527-5112026-DE

Etaient également présentes, présents :

Marine DESSAUX, déléguée de la commune de Gémenos ; Léo MANESSE, délégué de la commune de La Roquebrussanne ; Franck NICCOLETTI, délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux ; Karine MEDA, déléguée de la commune de Nans les Pins ; Gauthier STINCO, délégué de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume ; Marc GARINEAUD, délégué de la commune de Pourcieux ; Frédéric JAMARD, délégué de la commune de Roquevaire ; Nathalie ROUX, déléguée de la commune de Rougiers ; Michel ALLISIO, délégué de la commune de Tourves ; Corinne CANTAT, déléguée de la commune de Trets ; Jean-Michel CONSTANS, délégué de la communauté d'agglomération de la Provence Verte ; Marie-Georges CRUCIANI, déléguée de la commune de Ceyreste ; Marjorie MINUTOLO, déléguée de la commune de Roquefort la Bédoule ; Marie BASBOUS, adjointe de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume ; Cédric JACQUINET, adjoint de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume ; Véronique PABION, conseillère municipale de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume ; Christelle MOREAU, conseillère municipale de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume ; Joseph BEGUE, conseiller municipal de la commune de Signes ; Sylvie GUIGONNET, Présidente du Conseil Citoyen du Parc ; David MORANDEAU, Directeur Général des Service de la commune de Nans les Pins ; Jean-Luc SOZEDDE, technicien de la commune de Trets ; Jean-François RICHON, chargé de mission partenariats-paysage de la métropole Aix-Marseille-Provence ; Jean-Marc THENOUX, Président de l'écomusée et membre du Conseil Citoyen du Parc; Fabienne EVANS, chargée de mission de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-D'azur ; Philippe SUSINI, technicien du Département des Bouches-du Rhône ; Brigitte ALZEAL, habitante de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume ; Gérard LEVA, journaliste de Var Matin.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Tiphaine FERMI, Responsable du Pôle opérationnel ; Aude MOTTIAUX, Responsable du Pôle communication et participation citoyenne ; Amandine CARRÉ, Responsable du Pôle administratif et financier ; Lilian SALIERES, Coordonnateur administratif et financier ; Virginie REBOUTIER, Secrétaire ; Magalie BLAZQUEZ, Gestionnaire des ressources humaines ; Anaïs DESMARÉCAUX, Chargée de communication ; Benoît MILAN, Chargé de mission éducation au territoire et interprétation des patrimoines ; Johanne CANOVA, stagiaire Rendez-vous du Parc et promotion touristique ; Mathilde MIGUET, Chargée de mission activités de pleine nature ; Apolline HUILLERY, Chargée de mission Natura 2000 ; Claire CÉONE, Coordinatrice écogardes et garde régionale forestière ; Nikita MELUSSI, Écogarde ; Stéphanie SINGH, Chargée de mission forêt, transition énergétique et chargée d'évaluation ; Alaric STEPHAN, Chargé de mission agriculture ; Thierry DARMUZEY, chargé de mission patrimoine naturel ; Nell CONTI, Technicienne ressource en eau et zones humides ; Perrine ARFAUX, Chargée de mission aménagement, urbanisme et paysage ; Estelle BOSSART, Chargée de projet urbanisme durable.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;
- Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Considérant que :

- Conformément aux statuts, il doit être procédé à une élection partielle des membres du Bureau syndical après chaque élection territoriale, uniquement pour les catégories de collectivités concernées ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20260527-5112026-DE

- Ainsi, pour faire suite aux élections municipales et communautaires de mars 2026, il convient de procéder à l'élection des membres du Bureau représentants les communes et les EPCI. Les délégués représentant les départements du Var et des Bouches-du-Rhône et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur demeurent membres du Bureau jusqu'aux prochaines élections territoriales les concernant ;
- Le collège rassemblant les délégués des 3 EPCI doit procéder à l'élection de 2 représentants issus des EPCI situés dans le Var.
- S'agissant des communes, le périmètre du Parc est subdivisé en quatre secteurs géographiques constituant des collèges de délégués :
  - Collège du secteur Sainte-Baume Ouest (6 communes) : Auriol, Cuges-les-Pins, Gémenos, Roquevaire, Saint Zacharie, Trets ;
  - Collège du secteur Sainte-Baume Nord (8 communes) : Le Plan d'Aups, Mazaugues, Nans-les-Pins, Rougiers, Saint-Maximin La Sainte-Baume, Tourves, Pourrières, Pourcieux ;
  - Collège du secteur Sainte Baume Est (7 communes) : Belgentier, Brignoles, La Celle, Garéoult, La Roquebrussanne, Méounes-lès-Montrieux, Néoules ;
  - Collège du secteur Sainte Baume Sud (7 communes) : Evenos, Le Beausset, La Cadière d'Azur, Le Castellet, Riboux, Signes, Solliès-Toucas.
- Chacun de ces quatre collèges de communes doit procéder à l'élection de 2 représentants ;
- Le mode d'élection des membres du Bureau Syndical se fait à la majorité relative ;
- En application des statuts, certains délégués du Parc sont membres de droit du Bureau :
  - Le Président du Parc qui préside également le Bureau est membre de droit de celui-ci.
  - Le délégué de la commune du siège du Parc, c'est à dire à date, la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume est membre de droit du Bureau.

Il est procédé auxdites élections comme suit :

Collège	Se portent candidats :	Nombre de voix exprimées pour le collège concerné	Nombre de voix obtenues par le candidat
EPCI	Robert DELEDDA	7	7
	Roger ANOT		7
Ouest	Henri BERGE	6	2
	Laurence BRULEY		5
	Georges LUVERA		5
Nord	Patrice TONARELLI	8	8
	Myriam RIQUENA		8
Est	Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN	7	7
	Franck NICCOLETTI		7
Sud	Jérémie FABRE	7	7
	Jean-Yves DOLISI		7

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 083-200031623-20260527-5112026-DE

La composition du Bureau syndical est, à la suite des élections partielles, la suivante :

Collectivité	Délégué
Président du Parc (membre de droit et Président du Bureau syndical)	Ollivier ARTUPHEL
Délégué représentant la commune du siège du Parc (membre de droit)	Carine PAILLARD
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	Georges BOTELLA
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	François DE CANSON
Département du Var	Marie-Laure PONCHON
Département des Bouches-du-Rhône	Didier RÉAULT
EPCI	Robert DELEDDA
EPCI	Roger ANOT
Collège Ouest	Laurence BRULEY
Collège Ouest	Georges LUVERA
Collège Nord	Patrice TONARELLI
Collège Nord	Myriam RIQUENA
Collège Est	Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN
Collège Est	Franck NICCOLETTI
Collège Sud	Jérémie FABRE
Collège Sud	Jean-Yves DOLISI

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** des résultats de l'élection partielle des membres du Bureau ;
- **DE DECLARER** les délégués élus, listés dans le tableau ci-dessus, installés dans leurs fonctions de membre du Bureau syndical.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Parc naturel régional de la Sainte Baume

Ollivier ARTUPHEL